

Le Mouvement de la condition paternelle Fribourg (MCPF) prend son essor

Une soixantaine de papas pour l'égalité

Un vrai phénomène de société : en un an, l'association est passée de 23 à 60 membres. Elle a mis sur pied « Papa contact », « SOS Papa » et entend obtenir des appuis politiques.

Jean-Marc Angéloz

Il y aura un an le 9 décembre que naissait le Mouvement de la condition paternelle Fribourg. L'association est passée de 23 à 60 membres, a mis sur pied des « Papa contacts » ainsi qu'une permanence téléphonique « SOS Papa » et un site internet. L'association vise aussi à modifier certaines lois. Pour l'instant, tout repose sur du bénévolat.

1650 heures bénévoles

« J'ai fait le calcul, nous dit le président Alain Nicolet : entre les membres du comité, nous avons consacré 1650 heures au mouvement, ce qui représente le travail d'une personne à 90 % ». En onze mois, la permanence « SOS Papa » (Tél. 078 616 54 55) a reçu une centaine d'appels. Principal souci des appelants : la question du droit de visite et les problèmes qu'ont certains pères pour l'exercer.



L'association fondée le 9 décembre 2004 (notre photo) a porté ses fruits : le nombre de membres est passé de 23 à 60, et le programme d'activités est très vaste.

sur l'opportunité ou non de faire un recours. Nous ne fournissons qu'une information générale, ou une explication de la décision d'un juge. Pour des informations juridiques pointues, nous les renvoyons chez un avocat », dit M. Baechler.

« Nous avons suivi des procédures de membres, parallèlement à leur avocat.

Nous avons soutenu moralement les pères, nous les avons incités à poser des questions à leur avocat, nous les avons freinés si leurs revendications ne paraissent pas judicieuses, nous les avons aidés à comprendre des décisions de justice », précise Alain Nicolet. « Il y a des divorces extrêmement conflictuels, très complexes, avec de fausses allégations... Nous sommes prudents dans nos réponses. Si nous ne sommes pas sûrs, nous ne nous aventurons pas, nous précisons bien que ce n'est qu'un avis. » A la lecture de plusieurs jugements, le comité s'est en tout cas fait son avis sur le fonctionnement des juges : « En voyant leurs allégations, il est clair que souvent ils prennent d'abord la décision puis essaient de la justifier ».

Bataille pour l'article 292 CP

Les conseillers bénévoles du MCPF peuvent proposer des conventions de divorce. « Notre

cheval de bataille, c'est le maintien de la relation avec le papa. Souvent ce droit est mal défini dans la convention, et, vu la réticence des juges, le papa n'arrive pas à y faire figurer l'art. 292 CP qui permettra d'obtenir une sanction pénale contre la mère qui ne respecte pas le droit de visite ». Pourquoi cette réticence des juges? « Ils ont l'impression que s'ils sanctionnent la mère, il y aura des répercussions sur les enfants. Or le Conseil fédéral a dit qu'il est inacceptable que des décisions de justice ne soient pas appliquées. »

L'association estime que, de manière générale, les pensions des mesures provisionnelles sont surévaluées, des pères se retrouvant même en dessous du minimum vital : « On constitue des archives et une base de documentation avec des rapports du SEJ (Service enfance et jeunesse), des décisions des juges, etc. Les contradictions apparaissent d'un jugement à l'autre : ils disent qu'on attribue l'enfant à la femme parce qu'elle a plus de temps libre. Si c'est l'inverse, en faveur du papa, on dit que le temps libre n'est pas la chose prioritaire, que ce n'est pas le critère principal ».

La violence des femmes égale celle des hommes

Le MCPF entend lutter contre le préjugé qui dit que les hommes sont plus violents que les femmes. Or dans le couple, la femme est tout autant, sinon plus violente que l'homme. Il en veut pour preuve les études quinquennales canadiennes corroborées par l'étude suisse réalisée en 2004 par l'Institut de la famille de l'Université de Fribourg et publiée dans « Questions familiales 2/2004 par l'Office fédéral des affaires sociales (<http://www.bsv.admin.ch/publikat/familien/f/ueber.htm>). L'enquête faite auprès de 1150 femmes et de 707 hommes des trois régions linguistiques, représentatives de la population suisse, dit notamment que : « 8 % des femmes et 7 % des hommes reconnaissent bousculer, pousser ou secouer leur partenaire sous l'effet de la colère. 1,6 % des femmes comme des hommes disent frapper leur partenaire, que ce soit à coups de pied ou de poing; 0,6 % des femmes et 0,7 % des hommes admettent régulièrement rouer de coups leur partenaire, le maltraiter avec des objets, voire l'étrangler. En ce qui concerne la violence psychique, 9 % des femmes contre 5 % des hommes déclarent menacer leur partenaire; 11 % des femmes contre 5 % des hommes avouent rabaisser volontairement leur partenaire devant d'autres personnes en le dénigrant, en le vexant ou en trahissant sa confiance. Dans un conflit, 1 % des femmes et 2 % des hommes endommagent ou détruisent des objets auxquels le partenaire tient particulièrement ».

Violence domestique : attention aux fausses dénonciations

Le MCPF craint que la révision du Code de procédure pénale en cours de préparation pour autoriser l'expulsion de l'auteur des violences domestiques ne débouche sur la mise en cause systématique de l'homme : « Si l'homme est violent, il doit être expulsé. Mais personne ne veut reconnaître la violence de la femme. Il lui est tellement facile de prétendre qu'elle est victime », dit le MCPF. Dans un autre domaine, la réalité démontre que les accusations de prétendues victimes ne sont pas toujours crédibles : selon la revue de médecine légale Forensic, près de 50 % des dénonciations dans un contexte de conflit parental seraient imagi-

naires ou forgés de toutes pièces. La sociologue Evelyne Sullerot tout comme Sylvaine Courcelle, vice-présidente du tribunal de grande instance de Paris, estiment quant à elles que 30 % seulement des allégations sont justifiées. (Source : L'Express du 15.04.1999).

Motion « Un enfant, deux parents »

Le MCPF développe tout un volet politique visant à l'égalité hommes-femmes dans les processus de séparation ou de divorce, et du droit de l'enfant à ses deux parents. Il s'engage notamment en faveur de la généralisation de l'autorité parentale conjointe, et soutient une série de mesures ou de réformes visant à ce que l'enfant n'ait pas à pâtir de la désunion de ses parents, exprimées dans une motion du Grand Conseil genevois, suite à la pétition « Un enfant deux parents ». Il s'agit notamment d'encourager les médiations, de mettre en place des modules de formation des juges et autres acteurs appelés à intervenir dans les situations de divorce, de préciser les conditions de suivi des décisions de justice dans les cas de séparation d'emblée gravement conflictuels, de réagir aux dérives en matière de droit de visite, de paiement des pensions alimentaires, de surveillance de la santé et du bien-être des enfants.

Contrairement à ce qui s'est passé à Genève, le MCPF ne va pas lancer une pétition, mais il étudie la possibilité de réunir 300 signatures pour une motion populaire, ou alors il va tenter d'obtenir, de la part de députés de plusieurs partis, une motion visant les mêmes buts.

www.mcpf-fr.ch SOS Papa 078 /616 54 55

Organisation au niveau romand

Un catalogue de revendications

En Suisse romande, les Mouvements de la condition paternelle se développent et s'organisent. Ce printemps, des délégués des associations (sauf celle de Neuchâtel) présentes dans tous les cantons romands, ainsi que celle de Zürich, se sont réunis en vue d'une « coordination suisse de la condition paternelle », formule préférée à celle d'une organisation faitière. Le « catalogue » des actions ou revendications émises à cette occasion vise notamment à obtenir systématiquement l'autorité parentale conjointe, à défendre l'égalité de traitement des pères par la justice et les SPJ (Services de protection de la jeunesse), à développer des structures d'accueil et de reconnaissance des pères comme interlocuteurs et à appliquer des sanctions en cas de non-respect du droit de visite.

Mais le mouvement veut aussi promouvoir la médiation et le dialogue entre parents, le respect des intérêts de l'enfant, limiter le rôle des avocats, faire mieux reconnaître le syndrome d'aliénation parentale (parent qui « monte » les enfants contre l'autre parent), le syndrome de Stockholm (qui désigne au sens premier la propension des otages à partager le point de vue de leurs geôliers). Les mouvements demandent encore que les fausses allégations d'abus sexuels soient mieux sanctionnées, et dénoncent une « mentalité désuète » des juges tout en réclamant la création d'un « tribunal de la famille ».

« Notre cheval de bataille, c'est le maintien de la relation avec le papa »

« Les papas doivent oser, car tout seuls ils n'arriveront pas à grand-chose », dit Mario Longobardi, qui reçoit les appels. Mais des grands-mamans privées de leurs petits enfants appellent aussi « SOS Papa ». Elles sont invitées à inciter leur fils à prendre contact avec l'association. D'autres appels sont aiguillés sur Espace-femmes ou sur d'autres organismes ou associations plus compétentes pour les problèmes exposés.

Les questions qui concernent plus précisément les dossiers sont traitées par le président Alain Nicolet et par le vice-président Pierre Baechler. « Beaucoup de pères ont besoin d'être renseignés

sur la procédure de divorce, sur ce qui les attend. Ils veulent peut-être un premier avis

Chaque dernier lundi du mois

« Papa contact »

Chaque dernier lundi du mois, à 20 heures au Café du Jura à Fribourg, ont lieu les rencontres « Papa contact » ouvertes à tous les pères, y compris aux non-membres. Les avant-derniers lundis, des « Papa contacts mixtes » ont lieu au même endroit et à la même heure. Rencontre avec



Mario Longobardi, principal animateur des « Papa contacts ».

Mario Longobardi, qui anime ces réunions accompagné de l'un ou l'autre membre du comité du MCPF. Papa contact? « C'est un lieu qui permet au père, s'il le souhaite, d'exprimer son vécu, souvent douloureux. Il y a les « tout frais », épouvantés, malheureux, et ceux qui, ayant passé le cap, peuvent transmettre leur expérience », résume Mario. Les règles sont celles de la confidentialité totale, du non-jugement et de l'exigence de parler de son vécu, de son ressenti, sans attaquer ou injurier de tierces personnes. « Des papas s'attendent au miracle. On leur fait bien comprendre qu'il faut un peu de temps... », plaisante Mario, soulignant les souffrances énormes de pères empêchés de voir leurs enfants depuis plusieurs années : « Je pense que ces empêchements sont criminels ».

Papa contact mixte

Les « Papa contacts mixtes » sont ouverts aux femmes également. Cette formule, toujours en phase d'essai, est une première romande, voire une première suisse, qui a pour but d'offrir le plus large échange de vues possible : « Notre but est d'arriver à des solutions

pour le bien de l'enfant ». On y a vu par exemple une fille de 18 ans qui exprime son vécu, une maman qui vient parler de son ex qui n'assume pas, un grand-maman qui ne voit pas ses petits-enfants. « La plus grande partie sont des compagnes des papas, certaines ont fait venir le papa. Une ou deux sont venues toutes seules. Une dame s'est déclarée contente de pouvoir venir là, elle se bat pour que le père vienne voir les enfants, et elle ne savait pas qu'il y a des pères qui se battent pour voir leurs enfants », poursuit notre interlocuteur. « Ça nous permet de voir comment la femme fonctionne, comment elle perçoit la séparation ». Un homme vient de Paris : il apprend l'allemand pour communiquer avec son fils qui est à Berne.

Pourquoi tous les Papa contacts ne seraient-ils pas mixtes? « Certains papas ne souhaitent plus entendre parler de femmes. Ils auraient moins de liberté de s'ouvrir, il faut donc leur permettre d'être entre hommes », dit M. Longobardi qui a par ailleurs accepté, de la part d'un juge, un mandat de « messenger » entre deux parents qui ne pouvaient pas se parler directement. Il est parvenu à faire passer la communication de l'un à l'autre et finalement à ce que les parents communiquent sans son intermédiaire.

La fréquentation moyenne est de 5 à 8 personnes, avec une pointe de 19 personnes, et la soirée se termine entre 22h30 et 23h30. Des papas viennent dire comment ils ont résolu leur problème : « Il y a un vécu, un retour, un partage d'expériences, ils viennent aussi annoncer leurs bonnes nouvelles, c'est gratifiant ». Mais on parle de tout : de la manière de faire une convention de divorce, de conseils sur la manière de se comporter devant un juge, de prendre rendez-vous pour une analyse de dossier. C'est parfois l'occasion d'aiguiller une personne vers d'autres associations. (jma)

Vos réactions à redaction@objectif.ch